

Le légaliste

MALIDI INVEST 21

Annonce n° 1358
Type Constitution de société
Parution web 31/03/2025
Parution print 01/04/2025 · Le Journal de Mayotte (ggg)

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 13/03/2025 il a été constitué une SCI à capital fixe dénommée :

MALIDI INVEST 21

Capital : 1 000,00 €

Objet social : La Société a pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion, par bail, location ou toute autre forme, de tout immeuble et bien immobilier, toute opération financière, mobilière ou immobilière de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Mamoudzou

Siège social : 42 Rue de la Convalessence 97670 Ouangani

Gérance : M. MAD1 Malidi demeurant 42 Rue de la Convalescence 97670 Ouangani

Cession de parts sociales : Toute cession de parts sociales, même entre associés, est soumise à l'agrément préalable de l'unanimité des associés. Cette cession de part sociale devra être systématiquement formalisée devant un notaire.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.